

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-8-4

Séance du vendredi 6 novembre 2009

**PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
SUBVENTION A DES ACTIVITES PERI OU EXTRASCOLAIRES
EN HOCHDEUTSCH ORGANISEES
PAR L'ASSOCIATION KIDDY - ANNEE SCOLAIRE 2009-2010**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° E 6-2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention de 300 € à l'Association Kiddy 14 rue du Panorama à Zimmersheim au titre de l'activité de théâtre en allemand prévue à Riedisheim en 2009/2010
- que cette aide sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E658.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions